

Réunion plénière du mercredi 31 mai 2017***Membres présents :***

Jan Verhoeve, président, Michel Colinet, Michel De Wolf, Lodewijk Goubert, Thierry Lhoest, Laurence Pinte, Bergie Van den Bossche, Daisy Vervenne, José Vilain, Kristof Willekens

Membres représentés par procuration:

Guy Girouille, Henri Olivier

Sur la base des orientations et des notes de discussion rédigées à cet effet, la Commission a traité les sujets suivants :

- Traitement des immobilisations financières comptabilisées à un montant supérieur à leur juste valeur dans l'annexe des comptes annuels
- Formalités de publicité des succursales
- Traitement comptable de la rémunération d'une caution liée au financement d'un immeuble destiné à la vente
- Définitions d'EBIT / EBITDA après la transposition de la directive comptable 2013/34/UE
- Opérations de contrôle commun (*common control transactions*)
- Valeur d'acquisition d'un actif
- Mentions à reprendre dans les comptes annuels en cas de responsabilité illimitée et solidaire de la société
- Début de l'exercice comptable avec effet rétroactif
- Affacturage inversé (*reverse factoring*)
- Produits faisant l'objet d'un litige
- Traitement comptable de coûts d'assainissement
- Régime comptable des succursales belges de sociétés de droit étranger
- Traitement comptable des déductions pour revenus d'innovation